

RAPPORT N°3 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET EN CRÉANCES ÉTEINTES DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

M. le Président expose au conseil communautaire que M. le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Ambert a adressé plusieurs demandes d'admissions en créances éteintes ou en non-valeur sur différents budgets de la Communauté de Communes ;

Les créances éteintes (compte 6542) diffèrent des non-valeurs et concernent des créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible. Elles relèvent du traitement des dossiers de surendettement et de liquidation judiciaire ; leur irrécouvrabilité s'impose à la collectivité et au comptable.

Il vous est demandé de bien vouloir admettre en créances éteintes les recettes détaillées dans le tableau ci-dessous :

Budget	Objet de la créance	Montant total restant à recouvrer	Motif de la présentation
Principal 401	Loyers multiple rural de Sainte Catherine de 2016 à 2020	16 351.72 €	Liquidation judiciaire Certificat d'irrécouvrabilité du 07/03/2022
Gites d'entreprises 420	Loyers, eau et assainissement du gite d'entreprise de Vertolaye de décembre 2013 à avril 2015	6 962.05 €	Liquidation judiciaire Clôture pour insuffisance d'actif le 08/07/2020

L'admission en non-valeur (compte 6541) ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable.

Il vous est demandé de bien vouloir admettre en non-valeur les recettes détaillées dans le tableau ci-dessous :

Budget	Objet de la créance	Montant total restant à recouvrer	Motif de la présentation
Principal 401	Redevables multiples SIAMU Ecole de musique	855.50 €	Poursuites sans effet
	Redevables multiples tous services	64.04 €	Montant dette inférieur au seuil de poursuite (15 €)
	Centre de loisirs 2017 - 2018	234.65 €	Personne décédée et demande de renseignement négative
	TOTAL GENERAL BUDGET 401	1 154.19 €	
Activités Commerciales	Redevables multiples	1.37 €	Montant dette inférieur au seuil de poursuite (15 €)

423	Chauffage Réseau de chaleur « Le Brugeron » de 04/2013 à 03/2019	8 559.81 €	Poursuites infructueuses
	TOTAL GENERAL BUDGET 423	8 561.18 €	
SPANC 425	Prestation de service 2018	0.01 €	Montant dette inférieur au seuil de poursuite (15 €)
	TOTAL GENERAL BUDGET 425	0.01 €	

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'admettre en créances éteintes les recettes détaillées ci-dessus pour un montant total de 16 351.72 € sur le budget principal 401 et de 6 962.05 € sur le budget annexe Gites d'Entreprises 420 ;
- d'admettre en non-valeur les recettes détaillées ci-dessus pour un montant total de 1 154.19 € sur le budget principal 401, 8 561.18 € sur le budget Activités Commerciales 423 et 0.01 € sur le budget SPANC 425 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet ;
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.